

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

LOI DES SAUVAGES (AMENDEMENT).

Hon. F. Oliver—Dépose projet de loi (n° 194) pour modifier la loi sur les Indiens—5113.

2e lecture—5558.

En comité—5558.

Hon. Oliver—Objet du bill est de changer montant à payer immédiatement et directement aux Indiens pour obtenir abandon de leurs terres—5558; actuellement, versement de 10 pour 100, porté à 50 pour 100—5558; les Indiens détiennent actuellement dans Alberta et Saskatchewan 2,171,114 acres de plus qu'ils n'ont droit d'après les traités—5559; expose comment les Indiens sont venus en possession de ce surplus—5561; déclarations majorées—5562; mode de vente actuel—5563.

M. Henderson—Pense que tant que les terres ne sont pas trop rares dans l'Ouest, il faudrait mieux les laisser fructifier—5563; si on vend les terres maintenant qu'elles ne valent pas grand'chose, plus tard il faudra sortir du bon argent du trésor pour satisfaire aux obligations à l'égard des Indiens—5564.

M. S. Hughes—Le seul moyen de civiliser les Indiens est de les obliger à se choisir des fermes sur les réserves et de permettre aux blancs de s'établir dans le voisinage—5564.

M. Boyce—Demande quelle est la coutume dans le cas d'expropriation de réserves indiennes par des compagnies de chemin de fer—5565; discute l'expropriation de l'île du Poisson Blanc dans les eaux du lac Supérieur—5565.

Hon. Oliver—C'est le Parlement qui a donné aux compagnies de chemin de fer le pouvoir d'exproprier—5567.

M. Dymont—Les Indiens ont accepté d'autres terres ailleurs—5567.

M. Lake—Insiste que lorsque les Indiens abandonnent des terres, celles-ci devraient être mises à l'enchère avec la plus grande publicité possible—5568.

Hon. Oliver—La somme payée aux Indiens directement n'est pas donnée en argent—5569; le département achète pour eux des objets utiles, machines, etc.—5569.

M. Lako—Propose qu'une partie de l'argent ainsi obtenu soit consacré aux maisons d'écoles et à l'entretien d'institution charitables—5570.

Bill rapporté—5570.

3e lecture, adopté—5670.

Hon. Oliver—Propose adoption amendements du Sénat—7021; corrections de détail—7021.

Adopté—7021.

Sanctionné—7918.

LOI DU SENAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES (AMENDEMENT).

Hon. Chs. Fitzpatrick—Dépose Bill (n° 10) dans le même sens que le bill de M. Borden, mais procède par amendement à la loi du Sénat et des Communes au lieu d'amendement au code pénal—19; disposé à le soumettre à un comité—19.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

1re lecture—19.

2e lecture—364.

Hon. C. Fitzpatrick—Demande que la loi soit référée au comité nommé pour étudier les lois concernant Sénat et Communes, adopté—364.

Discussion en comité—7866.

Art. 1er—7866.

M. R. L. Borden—Propose amendement grammatical—7866.

Hon. Aylesworth—La loi s'applique aux associés et aux affaires d'administration départementale—7866.

M. R. L. Borden—Dans une autre session, un autre bill sera présenté pour faire un pas de plus dans bonne direction—7866.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—7867.

Amendement du Sénat—7915.

Hon. Aylesworth—Sénat a supprimé privation droits politiques pour infraction à la loi et laisse subsister amende—7915; la constitution ne permet pas de priver directement un sénateur de ses droits politiques—7915.

M. R. L. Borden—Il aurait fallu déclarer l'infraction un crime—7915.

Amendement adopté—7915.

Sanctionné—7920.

LOI DU SENAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES (AMENDEMENT).

Hon. Chs. Fitzpatrick—Dépose Bill (n° 97) tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes—1300; a pour objet de permettre le paiement de l'indemnité sessionnelle aux membres dans l'impossibilité pour raison de santé d'assister aux séances—1300.

1re lecture—1300.

Hon. C. Fitzpatrick—Propose 2e lecture—1833.

M. G. McIntyre—Certaines personnes ont cru que l'omission du paiement de l'indemnité en cas de maladie était intentionnelle comme la suppression de l'indemnité de transport—1833; souhaite que la loi soit rappelée—1834; dans la circonscription de Perth-sud on désapprouve la modification à la loi de l'indemnité faite à la dernière session—1834; le Gouvernement devrait prendre les devants—1835.

M. H. Miller—Croit que la Chambre n'a pas accordé une indemnité trop élevée—1835.

M. Sproule—Proteste contre cette discussion quand deux projets de loi portant directement sur ce point sont au feuillet—1836.

M. l'Orateur—La discussion est irrégulière—1836.

M. Miller—L'augmentation de l'indemnité permet d'obtenir les services de meilleurs représentants—1836; l'abaissement de l'indemnité amènerait plus de gens riches en Parlement, ce n'est pas dans l'intérêt du peuple—1837; les députés à bon marché ne sont pas les meilleurs—1838; les frais d'élection, de souscrip-